

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE :

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE ?

PRIX

DU JOURNAL,

Le PATRIOTE paraît trois fois la semaine, le DIMANCHE, le MERCREDI et le VENDREDI. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on adresse les lettres et avis à M. J. H. REYNAUD, propriétaire gérant.

DE L'ABONNEMENT

Rue Perez Castellanos n. 162.

2 PATACONS par mois.

MONTEVIDEO.

14 MARS 1850.

PROTESTATION

du
COLONEL DU REGIMENT

DES
CHASSEURS BASQUES.

A M. L'AMIRAL LE PRÉDOUR, COMMANDANT
EN CHEF LA STATION FRANÇAISE DU
BRÉSIL ET DE LA PLATA.

MONSIEUR L'AMIRAL.

Nous avons lu dans le *Moniteur Universel* plusieurs assertions que renferment les notes que vous avez adressées au gouvernement français et qui m'obligent à réclamer contre elles, parce que, ces assertions, outre qu'elles sont inexactes, tendraient à nous faire perdre l'estime et la considération générale auxquelles nous avons droit. Après avoir été victimes, M. l'Amiral, des erreurs diplomatiques que notre gouvernement a commises, depuis longtemps, dans ces contrées; après avoir fait le sacrifice de nos fortunes et de notre avenir pour avoir toujours bien présumé de notre patrie, pour n'avoir jamais désespéré de sa loyauté et de son honneur; après avoir traversé longtemps, les situations les plus graves et les plus douloureuses et avoir même versé notre sang pour rester toujours dignes de la France, nous croyons, M. l'Amiral, être en droit de repousser avec fierté tout ce qui tendrait à répandre injustement, sur nos têtes, le mépris et l'indignation de la France et du monde; c'est ce que je vais faire aujourd'hui.

Vous dites, M. l'Amiral, dans votre dépêche du 9 juin 1849, que :— « Sans la contrainte horrible qu'une garnison indisciplinée a fait peser sur les habitants, il n'y a aucune doute que toute la population irait présenter les clefs à Oribe et le prier d'entrer. »

Sans la garnison de Montevideo, telle qu'elle est, M. l'Amiral, Oribe aurait évité à la population de cette ville le soin de lui présenter les clefs, en les prenant lui-même, il y serait entré sans se faire prier. Nous, en défendant Montevideo contre les attaques d'Oribe, nous avons cru sauver sa population et, en même temps, servir les intentions de la France; à présent, c'est la France et à la population de Montevideo à dire si nous avons eu raison. Quant à l'horrible contrainte etc., dont vous parlez, je ne crains pas, M. l'Amiral, d'être démenti en avançant que jamais et nulle part il n'y a eu d'exemple d'une tolérance aussi grande que celle dont nous avons usé envers des ennemis qui, au milieu de nous et à nos yeux, ne cessaient de conspirer contre notre repos et contre nos vies. Quant à la garnison indisciplinée, nous en faisons partie et nous étions ceux dont vous aviez la bonté de dire dans une lettre que vous me fîtes l'honneur de m'adresser, en date du 20 mai 1849. « En tous cas, j'ai l'assurance qu'ils ont comme vous, le cœur français; et c'est en raison de cela que je compterai sur eux, en tout événement, comme ils peuvent toujours compter sur moi. »

Dans votre dépêche du 24 septembre 1849, vous dites aussi, M. l'Amiral, « les habitants (de Montevideo) voudraient la paix quelle qu'elle fut, tant la misère est grande, mais ils sont dominés par les soldats qu'entretient le subsidé de la France, qui eux sont très satisfaits de leur genre de vie, aimant mieux s'exposer aux périls de la guerre que de reprendre le travail. Ceci, M. l'Amiral, excepté la grande misère de la population, est une de ces graves erreurs, une de ces grandes inexacitudes que je ne veux pas qualifier; comme Colonel des Chasseurs Basques, je dois faire que ma modération et ma réserve servent à mieux faire ressortir l'injustice, et je dirai la malveillance de ces assertions. Le temps n'est pas éloigné où vous reconnaîtrez la vérité et votre erreur; mais, alors, cette erreur, si l'opinion publique ne vous la reprochait pas, votre conscience, M. l'Amiral, votre conscience, toute seule, le fera.

Je proteste, donc, de la manière la plus solennelle et

de tout mon pouvoir, au nom des Chasseurs Basques que j'ai l'honneur de commander, et au mien, contre toutes les assertions inexactes, injurieuses et déshonorantes, que renferment les notes que vous avez adressées au gouvernement français et qui tendraient à déverser injustement sur nous la haine et le mépris général.

J. B. BRIE.

Montevideo, le 14 mars 1850.

Reponse

de
M. L'AMIRAL LEPRÉDOUR

A

M. LE COLONEL THIEBAUT.

Frégate la CONSTITUTION, le 12 mars 1850.

MONSIEUR,

Je sais très bien qu'il y a de fort braves gens dans votre Légion; j'en ai toujours dit et je n'éprouve que du plaisir à le répéter; mais ce n'est pas là un corps sur l'obéissance passive duquel on puisse compter en toute occasion, comme le veut la DISCIPLINE.

Je maintiens que sans les hommes armés, les habitants de la ville auraient fait cesser l'état de misère qui pèse sur eux depuis tant d'années, ce qui eût été un grand bienfait pour l'humanité.

J'affirme qu'il n'y a pas un soldat, un officier de votre Légion qui ait le plus petit danger à courir de la part des généraux Rosas et Oribe, au point où j'ai amené la question de la Plata, et c'est un grand bonheur pour moi d'avoir pu procurer à ceux de mes compatriotes qui veulent travailler, les moyens de le faire, sans avoir mis en danger la sécurité des autres.

Maintenant, plaignez-vous de moi, protestez, tonnez, vous en avez la faculté, et vous pouvez d'autant mieux en faire usage, que cela ne m'empêchera jamais de voler à votre secours et à celui de mes compatriotes dès que mon assistance leur sera nécessaire.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Signé : **Le Prédour.**

A M. Thiébaud, colonel des Volontaires Français, etc.

LE POUR ET LE CONTRE.

(Suite.)

(3ME ARTICLE.)

On a vu que, dans les trois séances de décembre de l'Assemblée Nationale, le traité Le Prédour n'a pas même été présenté à la sanction des représentants de la nation. Il n'y a eu que deux seuls membres (MM. Larabure et de Laussat) qui ont eu le courage de déclarer qu'ils voteraient pour sa ratification.

M. de la Rochejaquelein a dit qu'aucun Français ne voudrait signer ce traité. M. de la Hite, ministre des affaires étrangères qui a voulu rendre justice au noble caractère de M. Le Prédour, n'a cependant pas osé défendre son traité, car il a déclaré à l'assemblée que— « plusieurs articles sont enveloppés d'une obscurité qui POURRAIT COMPROMETTRE ET NOTRE HONNEUR ET NOTRE AVENIR. Appelés à être soumis à la sanction d'une Assemblée comme celle-ci, IL ETAIT ABSURDE d'introduire un article secret dans le traité négocié avec le général Oribe. »

Telle est la seule excuse que les défenseurs même de M. Le Prédour ont pu trouver.

Ce n'est point dans l'Assemblée Nationale, ni même dans le ministère, ni dans la presse indépendante qu'on peut aller chercher l'approbation de la conduite du négociateur des projets de traité; il n'y a en France qu'une voix, qu'une opinion à cet égard :—Les traités sont inacceptables.

Malheureusement pour M. Le Prédour, il vient de surgir un avocat qui prétend justifier sa conduite, et comme nous sommes résolus à enregistrer tous les arguments pour et contre qui se présentent dans cette affaire, nous ne pouvons pas faire moins que de rapporter

ce qu'il dit. Cet avocat c'est le *Defensor du Cerrito*, le journal d'Oribe! Voici comment il s'exprime dans son numéro du 10 mars :

« Tous les hommes qui agissent de bonne foi et qui prennent en France un véritable intérêt pour la nation, tous ceux qui ne participent pas des passions aveugles qui dominaient le rédacteur du rapport de la commission des crédits supplémentaires, ont reconnu la convenance d'accepter le traité Le Prédour dans son entier, et il suffit d'être impartial pour comprendre que de toutes les missions envoyées dans le Rio de la Plata, c'est celle-ci qui a su lever avec le plus de tact toutes les difficultés, et arriver à un arrangement pacifique sans sacrifier le moins du monde la dignité, l'intérêt ni la gloire de son pays. »

Voilà M. Le Prédour complètement justifié! Le *Defensor* l'a réhabilité aux yeux du monde entier! Si la France a reconnu, de l'aveu même de M. de La Hite (qu'on n'accusera certainement pas de partialité à notre égard) que le traité Le Prédour pourrait compromettre et notre honneur et notre avenir, c'est parce qu'elle est dominée par des passions aveugles—car le journal d'Oribe assure que ce traité ne sacrifie nullement la dignité, l'intérêt ni la gloire de la France! On ne peut trouver un juge plus désintéressé dans la question, ni plus compétent en pareille matière!

Nous ne savons pas si cette apologie satisfera M. Le Prédour, nous aimons à en douter, et nous présumons que ces louanges lui seront plus pénibles et plus dures que les blâmes les plus sévères de l'Assemblée Nationale.

En effet, la dignité de la France ne consiste pas à céder sur tous les points à des petits tyrans comme Rosas et Oribe, après que pendant 5 ans elle a exigé d'eux des satisfactions qui ne lui ont pas été fournies.—L'intérêt de la France n'est pas de sacrifier ses nationaux dans la Plata aux vengeances implacables de Rosas et d'Oribe, ni de livrer un magnifique marché, comme celui de l'Etat Oriental, aux anglais, jaloux de l'influence que nous avons acquise ici.—La gloire de la France enfin n'est pas d'abandonner un peuple brave et dévoué, comme les orientaux, après avoir mêlé notre sang au leur, après les avoir soutenus de nos armes, après les avoir aidés de notre or.

M. l'amiral lui-même sera sans doute de notre avis sur ces trois points, car nous n'avons pas oublié les paroles qu'il dit dans un autre temps à cette occasion :—« Si la ville de Montevideo tombait au pouvoir d'Oribe, il n'y aurait pas assez d'eau dans toute la Plata pour nous laver de cette tache. »

Ah! si M. Le Prédour n'avait jamais écouté que la simple voix de son cœur, il ne se serait pas préparé les tristes jours d'amertume et de regrets que lui réserve son traité!—Il n'eût peut-être jamais figuré comme diplomate, mais il fut resté un digne amiral. Tandis que ses projets de traité avec Rosas et Oribe et sa correspondance diplomatique, feront toujours une ombre sur sa vie publique et militaire.

UNE NOTE DE M. SOUTHERN.

La *Gaceta Mercantil* de Buenos Ayres, du 1er mars, publie la note suivante, qui porte la date du 24 février dernier :

« J'ai l'honneur d'informer V. E. pour qu'elle le porte à la connaissance de S. E. le gouverneur de la province, chargé des relations extérieures de la Confédération Argentine, brigadier Don Juan Manuel Rosas, que dans le but d'exécuter complètement et duement l'article 1er de la Convention du 24 novembre 1849, j'ai écrit au commandant en chef, le contre amiral Barrington Reynolds, C. B. concernant l'évacuation de l'île Martin Garcia : et j'ai maintenant l'honneur d'annoncer à V. E. que j'ai reçu la déclaration formelle du commandant en chef des forces navales de S. M. Britannique dans cette station, le contre amiral Barrington Reynolds, que l'île Martin Garcia est définitivement évacuée par les forces britanniques, et qu'il ne reste même aucun vestige indiquant qu'elle ait été occupée, en totalité ou en partie, par les dites forces. »

« HENRI SOUTHERN. »

Pour comprendre la perfidie de cette note, qui semblerait indiquer que l'île Martin Garcia, après avoir été au pouvoir des anglais se trouve de nouveau à la disposition de Rosas, il faut savoir que—*l'île Martin Garcia, n'a jamais été ni prise, ni occupée, ni même habitée par aucune force anglaise.*

En effet, comme le fait observer le *Comercio del Plata* en narrant les faits, c'est en septembre 1845, après la prise de la *Colonia*, que les navires orientaux aux ordres du général Garibaldi, réunis aux forces anglo-françaises, se sont dirigés contre M. Garcia. Sur l'intimation du général Garibaldi, le commandant Pedro Rodriguez évacua l'île le 6; le général Garibaldi en prit possession et quelques jours après le gouvernement oriental en donna le commandement au colonel D. Julian Martinez.

Ensuite, les français ont toujours eu un navire de guerre en station devant cette île; les anglais se sont bornés à y laisser la corvette *25 de Mayo*, qu'ils avaient prise deux mois auparavant à Rosas et qu'ils viennent de lui rendre aux trois quarts pourrie; encore cette corvette qui avait tout au plus 30 marins à bord en a été retirée il y a bientôt trois ans. L'année dernière M. l'amiral Le Prédour a fait retirer aussi le navire de guerre qui occupait cette station, mais il en a toujours garanti la tranquille occupation au gouvernement oriental, et nous espérons que M. le commandant de l'*Astrolabe*, qui stationne à Buenos Ayres, aura reçu l'ordre de veiller à ce qu'elle ne fut pas occupée de nouveau par Rosas.

On voit que la note de M. Southern est un mensonge, car il est évident que les forces anglaises n'ont pas eu à évacuer une position qu'ils n'ont jamais occupée.

Nous pensons que par cette note on a voulu essayer d'amener M. l'amiral Le Prédour à une espèce de transaction sur certains préliminaires, comme on l'avait déjà tenté à propos de la restitution des navires pris à Rosas. Rosas compte peut être, à l'ombre de cette déclaration, pouvoir faire occuper et fortifier de nouveau l'île de Martin Garcia, sans que les navires de guerre français s'y opposent.

Nous espérons qu'on n'obtiendra pas plus l'assentiment de M. l'amiral sur ce point, qu'on ne l'a obtenu pour la restitution des navires de l'escadrière argentine. Le *statu quo* est aujourd'hui notre loi, on ne peut s'en écarter.

Une lettre de l'*Urogany* en date du 9, confirme la nouvelle que nous avons donnée hier, sur la surprise et la deroute d'un escadron de Servando Gomez par le baron de Yjachy. Entr'autres ont été tués dans cette lettre: « Par la voie de Mercedes on me dit que quatre officiers supérieurs de Servando, ont été tués, dont l'un est le colonel Constantino Quinteros et un major de San José, Don Benito Rodriguez. »

(*Comercio del Plata.*)

Par le *Kestrel* parti de Buenos Ayres, le 12 et arrivé hier, nous savons que la barque française le *Camoens*, du Havre, est arrivée dans ce port le 10. Jusqu'à présent les lettres de Buenos Ayres que nous avons vues, annoncent en substance:—« Que l'Assemblée française avait décidé à une majorité de 38 voix de charger le gouvernement des négociations avec Rosas, mais à la condition de conserver intact l'honneur de la France, et d'assurer la vie et les propriétés des français de Montevideo. On disait en outre que l'amiral Dubourdieu devait partir le 15 janvier avec neuf batimens, et que le négociateur nommé était le général Budeau. »

(Idem.)

A l'heure de mettre sous presse, nous avons vu le *Galigani's Messenger*, de Paris, du 8 janvier, qui porte le résultat de la séance de l'Assemblée Législative du 7. L'ordre du jour voté dans cette séance a été celui proposé par M. de Rancé; il y a eu 338 voix pour, et 300 contre; une majorité de 38 voix pour l'ordre du jour proposé. On a également voté un crédit de 1,800 000 pour le paiement du subside. »

(Idem.)

Le même Journal a également extrait du *Journal du Havre* des 8 et 9 Janvier, ce qui suit :

« L'ordre du jour proposé par M. Rancé a réuni les diverses opinions dissidentes qui fractionnait la majorité. Peut-être les termes de l'ordre du jour pouvaient-ils être plus clairs et plus précis; mais avec tout cela la pensée de l'assemblée nationale, s'est révélée très clairement

pour qu'il soit facile au gouvernement de se tromper à ce sujet.

Evidemment, l'assemblée a voulu laisser à l'initiative du pouvoir exécutif la faculté d'agir en pleine liberté et dans toute son indépendance; elle a fait connaître parfaitement ce qu'elle attendait du Gouvernement. On peut dire que ce vote n'a été obtenu qu'en vue des sécurités positives données par le Ministre que les négociations qu'il désirait continuer seraient appuyées de forces respectables.

En attendant le résultat des négociations, l'assemblée a donné une nouvelle preuve de sa sympathie pour la cause de Montevideo, en votant sans discussion les crédits destinés à assurer le paiement du subside.

On nous a procuré une lettre de Paris du 8 janvier, adressée à une personne de cette capitale, dans laquelle on lit :

« La détermination prise par l'Assemblée sur vos affaires a été celle qui suit :

« Considérant que le traité Le Prédour n'a pas été soumis à l'Assemblée;

« Considérant que le gouvernement déclare qu'il entend continuer les négociations dans le but de garantir l'honneur et les intérêts de la République; que nos nationaux seront protégés contre toute éventualité dans le Rio de la Plata.

« L'Assemblée Nationale passe à l'ordre du jour. »

« Le but de cette décision, d'un autre côté a été de laisser exclusivement au gouvernement la responsabilité de l'emploi des moyens et du résultat.

« Par la lecture des journaux on voit qu'il sera envoyé deux mille hommes pour le Rio de la Plata.

« Nous verrons ce qui en résultera. Comme que cela soit, le chargé de cette affaire est le général Budeau, comme on l'assure, les propositions dont il se chargera seront dignes et convenables. C'est un homme fier, et ni pour Luis Napoléon ni pour personne, il ne se chargerait d'une mission inconvenable et qui ternirait sa réputation. Il a les mêmes idées que le général Lamoricière qui, il n'y a pas longtemps s'est remis de son ambassade de Russie parce qu'on voulait qu'il fit ce qui lui paraissait inconvenable et prejudiciable. »

L'article qui suit nous a été remis depuis vendredi, et l'abondance des matières nous a force à le renvoyer jusqu'à ce numéro.

Monsieur le Rédacteur du PATRIOTE FRANÇAIS.

Monsieur le Rédacteur,

Ayant lu dans votre numéro du 6 mars, un article intitulé *Charivari*: j'éprouve le besoin de vous dire que, ce titre seulement me donne la chair-de-poule !..... Il me la donne, parce que je sais que, ce maudit mot, ce maudit bruit, cette maudite invention enfin, est capable de donner de la chair-de-tout à je ne sais qui, ou à je ne sais quoi..... Il suffit d'avoir passé par là (bien que non pour son compte) afin de pouvoir en juger.

Bien des gens s'égaient avec un proverbe qui ne prouve rien, sinon que, « *Chassez le naturel, il revient au galop.* » J'aimerais mieux qu'on pût dire, « *Chassez au naturel, revenez au galop?* Notez que, chasser au naturel, c'est chasser de bonne foi; avec l'ardeur, le cœur, l'œil et le bras ! C'est employer tout ce qu'on possède d'action et de moyens pour arriver au résultat qu'on s'était proposé. Mais chasser n'est pas médire !..... Les ruses peuvent être employées en vénerie; l'on n'insulte pas le gibier qui ne s'est pas laissé prendre; on peut se plaindre, on peut dire au retour de la chasse: « *Avez-vous vu ces gueux de lapins !..... C'est un horreur !.....* Comment, malgré nos colets, nos appats, nos filets, nos bonnes mines, nos fusils, notre savoir et notre puissance; ils n'ont pas bougé de leur trou !..... Décidément ces lapins-là sont de profonds scélérats, et j'en écrirai à mon gouvernement.

Je dirai bel et bien à M. le Grand Veneur, que tout ce gibier là, c'est de la canaille: qu'il fasse bien attention à un certain terrier servant de repaire à des lapins de 25 à 7 ans. Ils sont déjà vieux pour se laisser prendre !..... Que, cependant, grâce à nos furets nous sommes parvenus à en faire fuir une bonne partie, les trois quarts et demi. (Je mens au moins du double, mais c'est égal).

J'enrage:— que si ces brigands de lapins endurcis dans le terrier n'étaient pas si tenaces, je serais peut être parvenu à débayer entièrement la garenne. Mais bah !..... ils sont plus têtus et au moins aussi enragés que moi. Pourtant, M. le Grand Veneur, je dois vous informer, et toujours avec les mêmes sentiments, que si vous ne venez à mon aide pour chasser ces scélérats de vieux lapins, ils pourront, bravant toutes mes ruses, me..... et vous diront peut être un jour la vérité.

UN VIEUX LIÈVRE.

Un Monsieur, qui se croit obligé de soutenir les droits du général Oribe à la présidence, parce que son chef-d'œuvre, S. E. le brigadier général Don Manuel Oribe le seul homme possible, sautait à pieds joints par dessus la bîme qui sépare la république de la monarchie, et pour mitiger la joie que nous éprouvions en apprenant que l'Assemblée Nationale Législative, s'était levée spontanément pour repousser les prétentions inadmissibles du Dictateur Rosas, ne trouvait rien de mieux que cet argument: « Eh bien, si la chambre a compromis sa dignité à ce point, le président, (il voulait dire le roi) le président en sera quitte pour dissoudre cette Assemblée tumultueuse. » Sans doute que les couronnes que ce Monsieur voit encore sur les boutons et aux basques des vieux habits, éblouissent sa vue et lui font perdre la mémoire, car autrement il se serait rappelé, ou il eût pû lire l'article 68 de la Constitution de la République Française, ainsi conçu :

« Toute mesure par laquelle le président de la république dissout ou proroge l'Assemblée, ou met obstacle à l'exercice de son mandat EST UN CRIME DE HAUTE TRAHISON. »

« Par ce seul fait, le président est déchu de ses fonctions; les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance, le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée Nationale; les juges de la haute cour de justice se réunissent immédiatement à peine de forfaiture, ils convoquent dans le lieu qu'ils désignent pour procéder au jugement du président et de ses complices..... etc. etc.

Nous engageons, toutes les personnes qui ont quelque intérêt, ne fût ce que d'amour-propre, à ne pas confondre la Charte Royale avec la Constitution Républicaine, à se procurer la Constitution Française de 1838 qui se trouve au bureau du *Patriote*, au prix de six vintins l'exemplaire.

EUROPE.

FRANCE.

ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AÎNÉ.

SEANCE DU 28 DECEMBRE.

(SUITE ET FIN.)

Ouverture de la discussion sur le projet de loi relatif à un crédit extraordinaire pour le subside de Montevideo.

L'abandon de Montevideo c'est la chute de cette ville; ce rempart perdu pour nous, nous devons renoncer à toute espèce de tentative plus tard dans ces contrées, quelles que soient les conséquences de notre faute. L'abandon des rives de la Plata c'est le signal de vengeance de Rosas contre ces malheureux qui luttent courageusement contre lui depuis dix années, c'est la malédiction jetée sur la France par des hommes qui croyaient qu'il y avait encore en nous honneur et loyauté.

Et qu'on ne vienne pas dire que ce sont des aventuriers qui ont perdu leur nationalité en adoptant une autre cocarde et un autre drapeau ! Les faits sont là pour prouver le contraire. C'est la France qui les a poussés dans la voie de la résistance, qui leur a fourni l'argent nécessaire pour acheter des armes, qui, depuis dix ans, les a encouragés à soutenir cette guerre, dont le cœur de Ros

sas, inaccessible à la pitié, ne perdra jamais le souvenir. (Très bien ! très bien !)

Il faut, messieurs, le reconnaître, ces faits sont vrais; le *Moniteur* les a recueillis pour la postérité; s'il nous faut subir l'humiliation de fuir devant Rosas, ayons au moins la force d'accepter la responsabilité de nos actes.

Ainsi il est évident que l'abandon des rives de la Plata c'est le signal de la chute de Montevideo, c'est le signal des vengeances de Rosas, c'est la destruction des traités de 1826, qui garantissent l'indépendance de la république de l'Uruguay, et des conventions de 1836 et de 1840; c'est la ruine de l'influence de la France dans l'Amérique du sud, où nos traités de commerce avec les différents Etats sont à la veille d'expirer; c'est, enfin, une grande nation qui s'abaisse jusqu'à manquer à la foi jurée. (Mouvement.)

Il reste donc, messieurs, à examiner le deuxième moyen de solution, un ultimatum appuyé par une démonstration énergique et significative.

Ici, je le reconnais, une grande difficulté se présente, et M. de Lasteyrie s'en est habilement emparé; je la discuterai au point de vue le plus désavantageux, c'est-à-dire au point de vue où l'expédition tout entière serait reconnue immédiatement nécessaire, et j'espère être assez heureux pour vous démontrer que cette considération ne peut ni ne doit vous arrêter, et que les chiffres présentés par notre honorable collègue sont exagérés.

Je laisserai de côté, sans en parler, cette manière de faire une expédition avec des hommes enrôlés, je ne suis sûr. Lorsque la France envoie des troupes à l'étranger, elle ne doit envoyer que de bonnes troupes, des troupes bien disciplinées, des matelots et des soldats.

Je ferai remarquer que, depuis 1837 nous avons dépensé, dans la question de la Plata, des sommes considérables. M. le rapporteur les évalue à 30 millions, il y a évidemment erreur,...

M. le Rapporteur. — Depuis 1840 !

M. Collas. — Si l'on tenait compte de tous les frais du blocus, de missions extraordinaires, des subides accordés à Montevideo, des secours donnés par nos consuls, on atteindrait au moins le chiffre de 60 millions.

M. le Rapporteur. — 65 millions !

M. Collas. — M. le rapporteur dit lui-même 65 millions.

Eh bien, toutes ces sommes, seraient perdues pour nous, sans aucun résultat utile, si nous abandonnions la question.

Si le *statu quo* devait être maintenu, il me serait facile de démontrer, avec des chiffres malheureusement irréfutables, que l'entretien des forces que nous serions obligés de conserver dans la Plata, le subside qu'on continuerait de payer à Montevideo, nous occasionneraient une dépense qui dépasserait encore le chiffre total de celle que nécessiterait l'expédition. Si nous abandonnions la Plata, je crois qu'il serait facile de démontrer que la perte qui en résultera dans nos finances par les recettes de la douane, jointe aux frais de repatriement de nos nationaux que nous ne voudrions pas, sans doute, laisser à la merci de Rosas, dépasserait encore les frais de l'expédition.

Comme en tout état de cause il y a dépense forcée pour la France, je suis parfaitement à l'aise pour me prononcer en faveur d'une expédition moins coûteuse que le *statu quo* ou l'abandon.

J'espère le démontrer.

La question se réduit à savoir si l'expédition peut avoir lieu dans des conditions de succès.

L'honorable M. de Lasteyrie vous a dit que ce serait recommencer sur un théâtre beaucoup plus éloigné, une nouvelle guerre de l'Algérie, que nous aurions à combattre un ennemi fuyant sans cesse devant nous, et que notre occupation serait sans fin probable.

Ce sont là de très grandes exagérations. Permettez-moi d'invoquer des autorités qui ont une valeur très-grande. L'honorable amiral Lamé, l'amiral Baudin, M. de Mackau lui-même, si je ne me trompe, n'ont jamais demandé que 4 à 6,000 hommes pour terminer complètement et définitivement cette question interminable de la Plata. Je suis certain que le brave amiral Dubourdieu, qui est désigné pour le commandement des forces françaises dans la Plata, obtiendrait le même résultat avec les mêmes éléments. Cette opinion de nos amiraux se trouve confirmée par ce qu'écrivait M. Deffaudis, à la date du 6 mai 1847 :

« Il ne manquera pas de gens qui s'opposeront à ce parti ; qui, à Paris et à Londres raconteront qu'un envoi de troupes serait une entreprise des plus aventureuses; que le moins qu'on puisse faire serait d'embarquer 20,000 hommes ; qu'il en faudrait bientôt après expédier 10,000

autres, puis encore 10,000 ; qu'avec tout cela on serait maître tout au plus du terrain que l'on occuperait, qu'on ne pourrait jamais attraper les Gauchos, etc.... Ici, sur les lieux, il ne se trouverait pas un individu capable de soutenir de par-elles billes, et de nous les dire en face. » M. Deffaudis concluait en demandant 4 ou 5,000 hommes pour en fuir.

L'année suivante, M. Gros en disait autant. Je ne sache pas que l'on ait jamais proposé de conquérir l'Algérie avec des forces aussi faibles.

Remarque-le bien, messieurs, ce n'est pas une conquête que nous allons faire ; nous allons dans un pays ami où nous avons une ville fortifiée, qui servira de centre à nos opérations ; la comparaison n'est donc pas exacte. L'ennemi ne fuira pas devant nous ; Orba occupera le fort du Cerrito, et s'il abandonnerait cette position pour gagner la campagne, une partie de son armée, composée d'hommes propriétaires dans les environs de Montevideo, enrôlés par force, l'abandonnerait immédiatement. Orba acceptera donc forcément un combat dont l'issue ne saurait être douteuse. Cette armée détruite, soit par la désertion, soit par les armes, la campagne de Montevideo sera libre, et je ne crains pas que, de longtemps, des bandes nouvelles, envoyées par Rosas, viennent l'attaquer. L'intervention énergique de la France excitera, croyez-le, une agitation très-vive dans les provinces de la Plata, le Paraguay luttera courageusement, le Corrientes essayera de s'affranchir du joug qui pèse sur lui, le Brésil ne restera pas inactif, il joindra ses efforts aux nôtres, car il sait bien que, si Montevideo tombe, il sera le point de mire des attaques du dictateur ; Rosas verra son pouvoir ébranlé jusque dans Buenos Ayres même, où les factions terrassées relèveront la tête, et l'intervention énergique de la France peut devenir le signal de sa chute.

Lors même que ce résultat ne serait pas obtenu par la voie des armes, je serais encore sans inquiétude sur le sort de Montevideo ; notre occupation ne serait pas indéfinie.

Vous n'avez pas oublié, messieurs, cette émigration qui, en moins de cinq ans, porta plus de 34,000 Européens sur les bords de la Plata. Cette émigration aujourd'hui suspendue, reprendrait son libre cours ; favorisée, encouragée par le Gouvernement français, elle aurait bientôt jeté de l'autre côté de l'Atlantique une population capable, non-seulement de résister à Rosas, mais même de refouler encore bien loin les Gauchos enrégimentés par force dans les pampas de Buenos-Ayres.

Enfin, les frais de cette expédition, si nous l'entreprenions, pourraient fort bien n'être pas à notre charge. Les frais de l'expédition et d'une occupation de trois années, pour une armée de 5 à 6,000 hommes, ne s'élèvent pas à 25 millions. Les revenus des douanes de Montevideo ont donné, en 1842, plus de 20 millions. Pourquoi le Gouvernement français n'exigerait-il pas que le gouvernement montevidéen contractât un engagement, engageât le revenu des douanes, libre en 1851, pour garantir ces dépenses ? Certainement ce gouvernement ne refuserait pas de souscrire à ces conditions.

J'avais donc raison de dire qu'un ultimatum, appuyé par une démonstration énergique, avant garde de forces plus considérables, si elles devenaient nécessaires, et démontrant la volonté bien arrêtée de la France, serait moins coûteux que le *statu quo* qui serait l'impuissance, ou l'abandon qui serait la honte. (Très bien ! très bien !)

Si je voulais prendre des exemples dans l'histoire de l'Angleterre, je vous montrerais cette puissance travaillant constamment, soit par la diplomatie, soit par les armes, à créer des débouchés à ses manufactures. Elle n'oublie jamais les paroles de sir Walter Raleigh : « Quiconque commande la mer, commande le commerce du monde, commande les richesses du monde, et conséquemment le monde lui-même. »

Aujourd'hui, messieurs, elle vient de fonder à l'île de Mendoza, dans l'Océan Pacifique, un établissement maritime auquel la Californie donne une importance très-grande. Nous, nous ne possédons rien, et nous nous laissons bannir de tous les pays. (Mouvement.)

Cette politique était aussi celle de la France lorsque nos armées, faisant la conquête de la Hollande en 1672, répondaient par des victoires nombreuses aux exigences commerciales de Jean de Witt. Si nous ne sommes plus à ces temps glorieux où le grand Frédéric disait que s'il était roi de France, par un coup de canon ne se tirerait en Europe sans sa permission ; où Louis XVI, s'alliant aux Etats-Unis naissants, déclarait la guerre à l'Angleterre pour faire respecter les droits des neutres, nous ne sommes pas tombés, sans doute, assez bas pour subir toutes les exigences de Rosas. (Très bien ! très bien !) Il y a encore en nous des sentiments nobles et courageux. Nous sommes les

fi's de ces grands citoyens qui ont fait les guerres de la république et de l'empire, et nous nous sommes montrés dignes de nos pères, car, en 1830, pour venger une insulte faite à la France, nous avons conquis l'Algérie, et transformé l'Afrique en une terre française. (Très bien ! — Vive approbation)

Au point de vue de l'avenir de votre commerce, au point de vue de vos populations ouvrières qui trouveront un travail abondant dans ces pays lointains, au point de vue de vos manufactures, auxquelles l'Amérique intérieure inexplorée, inconnue encore, fournira des débouchés nombreux, ordonnez une démonstration énergique ; faites respecter le pavillon de la France et la sainteté des traités ; protégez un Etat dont l'indépendance est garantie par vous, dans lequel seront fondées, sur ce sol vierge de l'Amérique, où sont semés à profusion les éléments du travail et de la prospérité, des colonies heureuses, françaises par le cœur, dont les mœurs, les goûts, les habitudes seront les vôtres, dont les sympathies ne vous abandonneront jamais. (Très bien !)

Au nom de la civilisation en lutte avec une sauvage influence, au nom des engagements que vous avez contractés, au nom de vos frères menacés, au nom de votre propre dignité, ordonnez une expédition. Et s'il ne suffisait pas, dans une assemblée française, de faire appel aux sentiments généreux, je dirai : Au nom de vos finances, alimentées par vos douanes, ordonnez cette expédition ; elle vous payera au centuple les sacrifices que vous vous serez imposés. (Très bien ! très bien !)

M. le Président. — M. de la Grange (de la Gironde) a la parole.

Plusieur voix. Il est six heures ! — A demain !

M. le Président. — La discussion est continuée à demain.

L'ordre du jour de demain reste le même.

(Le *Moniteur Universel*.)

VOL.

Le soussigné prévient le public que dans la matinée d'hier et dans l'intervalle 4 1/2 heures à 5 heures du matin les objets suivants lui ont été volés de la chambre qu'il occupe dans la rue de San Jose N° 100.

- 1 robe de soie couleur caña.
- 4 chales en soie de différentes couleurs.
- 7 robes d'indiennes de couleurs.
- 5 pantalons d'ete idem
- 2 idem draps
- 3 gilets de soie différentes couleurs.
- 4 chemises d'hommes avec marque P. P.
- 2 ponches de drap, dont un use et l'autre rond,
- 5 jupes de femme en garnitures de fil,
- 8 draps de lit.
- 6 blouses de légionnaires neuves.
- 3 bagues en or avec pierreries;
- 2 paires boucles d'oreilles en or.
- 1 cœur en argent portant trois lettres : G. P. P.
- 1 fusil de munition arrange pour la chasse.
- 50 patacons en argent c'est à dire 3 onces et une monnaie de 2 patacons.
- 4 foulards de différentes couleurs.
- 3 echarpes, 1 blanche 1 noire et 1 bleu de ciel et plusieurs autres objets.

Les personnes qui pourraient donner quelque renseignements sur l'auteur de ce vol ou sur les objets mentionne seront gratifiées à la rue San-Jose N° 100,

P. PELETIER

Montevideo le 11 Mars 1850

LA CONSTITUTION

DE LA

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Promulguée par l'Assemblée Nationale le 12

novembre 1848

Brochure in 32

Se vend à l'imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos, n, 162.

Avis au Public

Nouveau procede pour guerir les cors aux pieds. S'adresser calle del Uruguay, n. 60, depuis 3 heures jusqu'à 5 heures de l'apres midi. On ne paye qu'apres parfaite guerison.

UNIVERSIDAD DE LA REPUBLICA

La matricula para los cursos preparatorios queda abierto desde el 1.º del proximo Marzo. Todo alumno que haya de ganar curso, en la misma Universidad, ó en cualquier otro establecimiento habilitado, deberá presentarse en Secretaria à inscribirse en el curso que corresponde, sin cuyo requisito no podrá ser admitido á ecsámen.

AVIS.

L'ancien tir de pistolet rue de la Brecha est ouvert tous les jours, on y donne des leçons de principes aux amateurs, on y trouve des pistolets de qualité supérieure à simple et double detente.

De la place de la Matriz esquina du Cabildo on voit l'enseigne

On Achette

Le 0^m. volume de la REVUE INDEPENDANTE publiée à Paris en 1843, à la librairie de D. Jaime Hernandez, rue du 25 Mai.

La noche del dia 21, á las 11, han sido robadas varias piezas de ropa de uso, 6 cucharas y 1 cucharon de plata con las iniciales E. C.; el que diese noticia de su paradero, en la calle de los Treinta y Tres, n.º 213, sera generosamente gratificado.

Idioma Francés.

Desde hoi ofrezco dar lecciones de este idioma segun los principios de Chantreau y de Halmoniére.

Ocurrase á la casa N.º 160 calle de Zavala
ARSÈNE ISABELLE.

Hamard, coiffeur, rue du 25 de mai, n. 129 a l'honneur de prevenir les elegans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravattes de satin, du dernier goát qu'il vendra au plus juste prix.

Gants et Cravattes.

Gants de chevreau de couleur pour hommes et pour dames; un riche assortiment de cravattes nouvelles et de parfumerie fine. En vente chez F. Martin, coiffeur, rue du 25 Mai, n.º 251, maison du consul italien.

Avis.

Alfred Fougeu, pharmacien chimiste de la faculté de Paris, a l'honneur de prevenir le public, que pour la saison, il vient de preparer une liqueur sans odeur aucune, et garantie efficace et souveraine, pour la destruction des punaises; qui se delivrera avec son etiquette et sa signature, rue de la Convention, n.º 147, au prix de patacon la bouteille, et 1/2 patacon la demi bouteille. Il fabriquera, sur commande, toutes les preparations chimiques et pharmaceutiques, á des prix bien inferieurs á ceux des officines, et se charge de toutes sortes d'analyses.

N. B.—Ne pas confondre le n.º 147 de la rue de la Convention, avec la pharmacie du Lion d'Or, située au coin de la même rue.

H. LAGOUARDERE.

Relieur.

RUE DES 33 N.º 46.

A l'honneur de prevenir le public qu'il vient de rouvrir son établissement de relieur. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance seront servies avec la même exactitude qu'antérieurement. Il se charge de la confection des livres pour les maisons de commerce et il se charge de faire toute sorte d'ouvrages en carton, il repare aussi les livres de commerce á domicile.

AVIS

Nous recommandons á l'humanité de nos compatriotes le nommé CARPI, qui a perdu les deux bras par suite d'un accident déplorable et qui, au lieu de se livrer á la mendicité, á mieux aime, quelque penible que soit ce travail, courir la ville et vendre des chandelles. Nous ne doutons nullement que tous les Français lui donneront la preference pour leur consommation domestique:

M. Martin Derrey, ayant sollicité en faveur de M. Jean Goyhenetche, son beau Pere, et absent de cette ville, un document qui constate sa réhabilitation pour la Cession qu'il fit de tous ses biens en 1845 en faveur de ses créanciers, comme il est notoirement constaté.

M. le Juge du Tribunal Civil a ordonné par décret du 16 Fevrier dernier que le dit document soit delivre.

En consequence le Syndic soussigné, vu la volonte unanime de tous les Créanciers presents á la dernière seance, qui ont reconnu la justice de la petition de Derrey, l'a fait ainsi en execution de ce qui a été ordonné, et il s'empresse de le faire savoir au public
Montevideo 1er Mars 1750.

JEAN GOYENECHÉ.

A LOUER OU A VENDRE.

Une jolie maison fraîchement decorée, avec deux cours, jardin, citerne, lieux et mirador. S'adresser, rue de Colon, n. 164

Habillements

CONFECTIONNES.

CHEZ M. R. CAPMAS.

Rue 25 Mai, n.º 163, á côté de la maison de M. Antonio Montero.

Assortimens varie en habits de drap noir fin; redingotes en drap noir et de couleurs; id. de drap merinos; id. de casimir pour été; paletots, d'eteen merinos, casimir et autres étoffes; pantalons de casimir noir et de couleurs; id. de drap noir; beaux coupons de casimirs et de dernière mode, gilets de soie; id. de piqué; id. de satin; pantalons de nankin 3 piastres gilets de nankin á 2 piastres; pantalons en coutil de couleur á 2 piastres; id. id. autres classes á 12 reaux.

Demande

Un jeune homme de dix-huit ans, qui vient d'arriver de France, ayant une jolie écriture, et sachant trs bien calculer, voudrait se placer dans une maison de commerce, ayant déjà travaillé en qualité de commis.

Il donnera de bons renseignements. S'adresser au bureau du PATRIOTE:

On demande.

Une maison spacieuse, ayant citerne et lieux, située dans une des rues voisines du môle principal.

S'adresser au bureau du « Patriote ».

montrichar.

RUE DU JUNCAL, N.º 46.

Arrange les vieux chapeaux qu'il met neuf, blanchit les chapeaux de paille en toute perfection.

Les ouvrages suivants reliés ou brochés sont en vente à l'imprimerie du Patriote.

Les Peches Capitaux.—L'Orgueil.

Les Peches Mignons.

Gingènes ou Lyon en 1793.

Les Mystères de l'Inquisition.

La Gorgone.

Le Juif-Errant.

Les Mystères de Paris.

Tous ces ouvrages se vendent au Rabais.

EN FEUILLETONS.

Le fils de l'Empereur.

Les Mystères de Sainte Helène.

Le Sansonnet.

Nous invitons les personnes qui desireraient se procurer le premier ouvrage en entier de la collection des SEPT PECHES CAPITAUX, á adresser sans retard leurs demandes á l'imprimerie du journal, où il ne s'en trouve que très peu d'exemplaires.

AVIS.

M. Auguste Chadafau, prévient le public et principalement les cafetiers, qu'il vient d'ouvrir une fabrique de liqueurs et de sirops, dans la rue du 18 Juillet n. 82; il prévient aussi les amateurs de bon goát qu'il a reçu de France, toutes espèces de jus et fruits pour faire toutes sortes de sirops, comme

sirop de limon ou de citron,

idem de vinaigre,

idem de vinaigre framboisé.

idem de groseille,

idem de framboises,

idem d'orgeat,

idem orangeade,

le tout au prix d'une pataque la bouteille et \$ 400 reis la douzaine.

On trouvera dans le même établissement toutes sortes de jus de fruits pour faire les gâteaux et glaces et un grand assortiment de liqueurs et d'eau de vie á un prix très modéré.

DENTISTE.

Napoleon Aubanel, déjà connu á Montevideo, ou il exerce sa profession depuis plusieurs années, a l'honneur d'annoncer á ses habitants qu'il a transféré son domicile dans le logement qu'occupait le defun Frederic Vaniseghen.

On trouve chez lui un grand assortiment de dents naturelles idem de composition dite incorruptibles et tout ce qui concerne sa profession.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, le trouveront chez lui depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures apres midi.—Il se transportera aussi á domicile

Il offre aux indigents ses soins gratuitement depuis midi jusqu'à deux heures.

Rue des Missions, n.º 118.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos, n.º 162.